

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ ST-ADELPHE

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

10 FÉVRIER 2010 à 19h30

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Acceptation d'une soumission ou rejet des soumissions concernant l'achat d'un camion municipal
- 3 - Demande d'une aide financière dans le programme Pacte rural, volet régional, pour le projet de réfection du calvaire au rang St-Joseph à St-Adelphe
- 4 - Acceptation de la cotation de Martin Gauthier pour la fourniture et la confection de la croix du calvaire avec la peinture, la fixation du Christ, la livraison, l'installation sur place et l'entreposage
- 5 - Désignation d'une représentante municipale et d'une déléguée substitut au sein du Comité territorial de développement social de Mékinac
- 6 - Autorisation au maire et au directeur général à signer avec le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la convention relative au versement et à l'utilisation de la subvention de 17 500 \$ pour le calvaire du rang St-Joseph
- 7 - VARIA (Si tous les membres du conseil sont présents)
 - a) - Financement chez *La Pérade Ford* pour l'achat d'un camion
 - b) - Mandat à Me André Lemay pour représenter la municipalité dans le dossier *Steve Lefèbvre et Marie-Claude Germain et Assurances Promutuel Portneuf-Champlain*
 - c) - *Discussion Ensemencement Rivière Batiscan*
 - d) - Achat de trois luminaires pour le parc commémoratif
 - e) - *Discussion Site internet*
 - f) - *Discussion Demande de 1 000 \$ du Club Quad et du programme volet 11 pour l'année 2010*
 - g) - *Discussion Rencontre M.R.C. Mékinac, UPA local, régional/Dossier CPTAQ*
- 8 - Période de questions
- 9 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, directeur général

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE LA
PAROISSE DE SAINT-ADELPHE**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le dixième jour de février de l'an 2010, à 19h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents Madame la conseillère Anne-Marie Denis, Messieurs les conseillers Claude Thiffault, Réal Côté, Roger Drouin, Michel Denis et

Louis-Marc Trudel, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 19h35.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le Maire.

Adopté

Monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel quitte son siège à 20h04.

Acceptation de la soumission de La Pérade Ford pour l'achat d'un camion municipal

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a demandé des soumissions sur invitation pour l'achat d'un camion 4 X 4 neuf, année 2010 ou 2011 auprès de 4 soumissionnaires, dont deux ont répondu à l'invitation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission de *La Pérade Ford* étant le plus bas soumissionnaire, pour l'acquisition d'un camion municipal 4 X 4 neuf, année 2011, au coût de 37 830,06 \$, lequel camion sera utilisé pour les travaux municipaux.

Que le maire Paul Labranche et le directeur général Daniel Bacon sont autorisés à signer tous les documents qui font l'objet de la vente auprès du concessionnaire et que monsieur Bacon soit autorisé à représenter la municipalité en ce qui a trait aux immatriculations et assurances du véhicule.

Adopté

Demande d'une aide financière dans le programme Pacte rural, volet régional, pour le projet de réfection du calvaire au rang St-Joseph à St-Adelphe

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe procède en ce moment à la restauration du Calvaire du rang St-Joseph (corpus et édicule), une œuvre du sculpteur Louis Jobin.

CONSIDÉRANT que Louis Jobin est « l'un des statuaires les plus prolifiques de la fin du XIX^e s. et du début XX^e, ses 60 ans de carrière lui permettent de réaliser près d'un millier d'œuvres, disséminées sur tout le Nord-est du continent américain »;

(Source : encyclopédie canadienne, *Louis Jobin*, 4 février 2010, www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=F1ARTF0004138).

CONSIDÉRANT que les œuvres de ce grand artiste québécois sont recherchées par les musées canadiens et qu'elles font déjà partie de la collection de plusieurs institutions reconnues : Musée national des beaux-arts du Canada, Musée des beaux-arts du Québec, Musée de la civilisation

- (Québec), Musée canadien des civilisations, Art Gallery of Ontario (Toronto), Musée du Séminaire de Québec et Musée McCord;
- CONSIDÉRANT que le caractère unique et exceptionnel du corpus représente un plus pour le territoire de Mékinac en matière de reconnaissance publique sur le plan patrimonial;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Adelphe s'engage à faire une mise de fonds de 7 500 \$ sur le coût total de la restauration de 35 000 \$;
- CONSIDÉRANT que le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine octroie un montant de 17 500 \$ provenant du programme d'Aide aux immobilisations (Fonds du patrimoine culturel Québécois);
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Adelphe s'engage, en partenariat avec le CLD Mékinac par l'entremise de l'agente de communication, à faire la promotion de cette œuvre afin de la faire connaître et reconnaître par la population d'ici et d'ailleurs (touristes);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe demande une aide financière de 10 000\$ au Pacte rural, volet régional, afin de permettre la poursuite du projet de restauration du calvaire du rang St-Joseph.

Que messieurs Paul Labranche maire et Daniel Bacon directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe tous les documents ayant trait à ce programme.

Adopté

Acceptation de la cotation de M. Martin Gauthier pour la fourniture et la confection de la croix du calvaire incluant la peinture, la fixation du Christ, la livraison, l'installation sur place et l'entreposage

- CONSIDÉRANT que Monsieur Martin Gauthier a présenté à la municipalité de St-Adelphe une proposition pour la fourniture et la confection d'une croix en cèdre 7 po X 7 po X 12 pi, incluant l'apprêt, la peinture, la fixation du Christ, l'entreposage, la livraison et l'installation au calvaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la proposition de Monsieur Martin Gauthier au montant de 850 \$, le tout tel qu'indiqué dans le préambule de la présente résolution.

Adopté

Désignation d'une représentante municipale et d'une citoyenne au sein du Comité territorial de développement social de Mékinac (CTDSM), en remplacement de madame Anne Bannister

- CONSIDÉRANT que le Comité territorial de développement social de Mékinac est un organisme qui s'est donné pour objectifs le maintien et le développement de la qualité de vie des citoyens de la MRC, leur participation active à l'identification des problèmes et des solutions qui influencent cette qualité de vie, ainsi que le développement social en général;

CONSIDÉRANT que deux représentantes de notre municipalité Anne Bannister et Annette Condé avaient été désignées pour siéger au sein du CTDSM en octobre 2008 (résolution 2008-10-233);

CONSIDÉRANT que les représentant(e)s d'une municipalité ont un mandat de deux ans et agissent à titre de délégué principal et substitut;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un(e) nouvel(le) élu(e) municipal(e) et un(e) citoyen (ne) pour représenter la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe désigne madame Anne-Marie Denis déléguée principale et madame Annette Condé déléguée substitut, pour représenter la municipalité au sein du Comité territorial de développement social de Mékinac (CTDSM).

Adopté

Autorisation au maire et au directeur général à signer avec le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la convention relative au versement et à l'utilisation de la subvention de 17 500 \$ pour le calvaire du rang St-Joseph

CONSIDÉRANT que madame Christine St-Pierre Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a informé la municipalité de St-Adelphe qu'elle accordait une aide financière de 17 500 \$, afin de couvrir une partie des frais liés à la réalisation du projet de restauration et de mise en valeur du Calvaire du rang St-Joseph (œuvre de Louis Jobin);

CONSIDÉRANT que pour préciser les modalités et les conditions relatives au versement de la subvention, une convention doit être entérinée entre le ministère et la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise le maire M. Paul Labranche et le directeur général M. Daniel Bacon à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe, la convention pour l'obtention de la subvention provenant du Fonds du patrimoine culturel québécois en vertu du programme « *Aide aux immobilisations* ».

Adopté

Financement chez La Pérade Ford pour l'achat d'un camion

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise le maire M. Paul Labranche et le directeur général M. Daniel Bacon à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe, tous les documents inhérents au financement du camion 4 X 4 Ford F250 année 2011, acquis auprès de *La Pérade Ford* de Ste-Anne-de-la-Pérade.

Que la Municipalité de St-Adelphe accepte un financement sur une période de soixante mois au taux de 6,99%.

Adopté

Mandat à Me André Lemay pour représenter la municipalité dans le dossier Assurances Promutuel Portneuf-Champlain (Steve Lefèbvre – M.C. Germain)

CONSIDÉRANT que Promutuel Portneuf-Champlain a transmis à la Municipalité de St-Adelphe un avis de réclamation en dommages et intérêts au montant 17 872,45 \$, suite à un dommage causé par une infiltration d'eau au sous-sol d'une résidence sise au 301, rang Sud-Est à St-Adelphe et qui serait survenu le 30 mars 2009 aux assurés Marie-Claude Germain et Steve Lefèbvre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe mandate Me André Lemay pour la représenter dans la cause Promutuel Portneuf-Champlain / Municipalité : dossier no 200 22-052097-094. (Steve Lefèbvre, Marie-Claude Germain).

Adopté

Achat de trois luminaires pour le parc commémoratif

CONSIDÉRANT que dans le cadre des Fêtes du 125^e Anniversaire de l'érection canonique de la paroisse, la Municipalité de St-Adelphe procédera à l'aménagement d'un parc commémoratif sur un terrain qu'elle a acquis de la Fabrique par un acte de cession, lequel terrain est situé à proximité de la Caisse populaire sur la rue Principale à St-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise l'achat de trois luminaires avec poteaux, au coût de 1 885,60 \$ chacun, pour un total de 5656,80 \$, auprès de Lumca de Ste-Foy, le tout tel que défini dans la soumission portant le numéro LS-10204 préparée par M. Serge Vaillancourt.

Adopté

Levée de l'assemblée à 21h21

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, Dir. général, Sec.-trés.